



**RAPPORT DE LA RENCONTRE DE CONCERTATION ET D'ÉCHANGES AVEC
LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA CRÉATION D'UN
OBSERVATOIRE SUR LA DETTE**

Introduction

Le 06 Avril 2009, la CAD Mali a organisé à la Maison du Partenariat Bamako/Angers un atelier de concertation et d'échanges avec les OSC pour la création d'un Observatoire sur la Dette.

Ont pris part à cet atelier : les collectifs comme la FECONG, la CAFO, le FORAM, REDECOMA, RECOTRAD, RDL, FEMNET, CNSC, le Forum des OSC, des membres de la CAD Mali et la presse. L'atelier avait pour but principal d'impliquer toutes les organisations de la société civile dans le processus d'endettement du pays afin d'avoir une annulation totale et inconditionnelle de la dette du Mali pour libérer le développement. L'atelier fut marqué par les mots d'introduction de Madame la Présidente de la CAD-Mali qui a déclaré ouvert l'atelier.

Ce fut le tour du Conférencier Monsieur Moulaye TOURE économiste et professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Bamako, de présenter la synthèse de l'audit Citoyen de la Dette du Mali de 1992 à 2002 que la CAD Mali a commandité.

II. L'exposé du conférencier :

Le conférencier a expliqué la méthodologie qui lui a permis de réaliser l'audit de la Dette du Mali de 1992 à 2002.

Ensuite, sans attarder sur le document de l'audit, il a élucidé aux participants les notions clés de la problématique de la dette et les difficultés qu'il a rencontrées dans l'élaboration du document de l'audit. Dans son exposé, il a touché à l'illégitimité de la Dette, ses origines, ses impacts sur les Droits Humains et l'audit. Selon Joseph Hanlon cité par le conférencier, une dette est illégitime dans quatre conditions :

- Un prêt accordé pour renforcer un régime dictatorial,
- Un prêt contracté à taux usurier,
- Un prêt accordé à un pays dont on connaît la faible capacité de remboursement,
- Un prêt assorti de conditions imposées par le FMI qui génèrent une situation économique rendant le remboursement encore plus difficile.

Selon la CAD-Mali, une dette illégitime est une dette qui a été contractée par les gouvernants au nom des populations, mais n'ayant pas servi au développement des pays. C'est celle ayant été l'objet de détournement et de corruption.

A cela, la question de la monnaie fut soulevée ; le conférencier martela que le Franc CFA est une monnaie de la France et qu'on ne peut du tout changer notre monnaie sans le

consentement de la France puisque dans le traité de l'UEMOA, il y a une clause qui nous lie à la France et qui nous interdit de changer notre monnaie sans l'assentiment de la France.

III. Questions / Réponses :

Le Mali peut-il se passer de la dette ?

On a déploré l'absence d'une étude comparative de la dette contractée par moment et en chiffres. Combien ont été injectées dans les secteurs sociaux ?

Les dettes Maliennes répondent-elles aux quatre conditions d'illégitimité de Joseph Hanlon ?

Une part de la dette a-t-elle été légitime au Mali ?

L'annulation de la dette est-elle légitime au regard des créanciers ?

Est-ce la dette qui est en cause ou l'utilisation qu'on en fait ?

Pourquoi on a choisi la période de 1992 à 2002 pour mener l'audit ?

La CAD Mali a-t-elle collaboré avec la Direction Générale de la Dette Publique dans son audit ?

Quelle est la réaction de la population par rapport au prêt ?

Nos dirigeants ignorent-ils les mécanismes de la dette ou ont-ils le couteau à la gorge ?

Avec les difficultés d'accès à l'information au sein de l'administration pouvons-nous nous en sortir dans cette question d'annulation de la dette ?

Quelles sont les natures des dettes contractées par le Mali de l'indépendance à nos jours ?

Comment l'équipe de l'audit a pu relever les difficultés pour avoir l'accès à l'information ?

A quel moment la société civile sera capable de relever les défis ?

Quel est aujourd'hui le montant exact de la dette du Mali ?

Voilà un certain nombre de questions posées par les participants à l'issue de l'exposé du conférencier.

Si le Mali ne veut plus s'endetter, il faut plus créer de déficit budgétaire puisque le déficit : c'est la dette. Les dettes Maliennes répondent sans nul doute aux quatre conditions de Joseph puisque non seulement ces prêts n'ont pas servi au développement du pays mais aussi ils sont assortis de conditionnalités qui aggravent plus la situation économique du Pays telles que la privatisation des Sociétés et Entreprises d'Etats. Néanmoins, on constate une part de légitimité de certains prêts mais, il faut reconnaître que la dette a commis plus de mal que de bien. L'annulation de la dette n'est jamais légitime chez les créanciers parce que qui s'endette est obligé de rembourser. Mais un prêt est juridiquement annulable lorsque 'il y a vice c'est-à-dire une tromperie. Par exemple quelqu'un vous a vendu son véhicule sans pourtant vous dire que le véhicule est pourvu de défauts. Après la vente, l'acheteur s'est rendu compte le véhicule est inutilisable pour cause de défauts que le vendeur lui a caché lors de la vente. En ce moment, l'acheteur peut demander l'annulation de cette vente pour vice. La dette n'est pas mauvaise en soi mais c'est la mauvaise utilisation qui est mise en cause.

La CAD Mali a choisi la période de 1992 à 2002 pour mener son audit tout simplement pour pallier un peu les difficultés d'accès à l'information si non en commençant par depuis l'indépendance on allait se faire heurter à des problèmes d'archives.

Pour mener à bien cet audit, la CAD Mali a étroitement collaboré avec la Direction Générale de la Dette Publique mais, même avec cette collaboration, y avait une rétention d'information chez le personnel de la DGDP.

La réaction de la population par rapport au prêt c'est que, s'il y a un prêt, la population est contente à travers l'information mais, elle ignore que c'est une dette à rembourser à plus forte raison connaître les conditionnalités. Pour la population, ce sont des aides, des donations. Nos dirigeants savent bien les mécanismes de la dette mais tout simplement ils sont dominés,

corrompus par les dirigeants occidentaux. Les natures des dettes Maliennes sont : d'équipement et la devise.

La société civile pourra relever les défis si l'ensemble des organisations de la société civile se donne la main en étant conscient du problème.

Le montant exact de la dette du Mali actuellement est de 765 milliards.

IV. Les travaux de groupe

Consignes des travaux de groupes pour la faisabilité de l'observatoire.

A. Identifier à partir du document exposé et de vos expériences personnelles, deux arguments pour la création de l'observatoire sur la Dette.

B. Identifier les types d'organisations pouvant être membre de l'observatoire :

- Association et ONG nationales ;

- Les syndicats ;

- ONG internationales ;

C. Proposer les domaines possibles d'intervention de l'observatoire.

Synthèses des travaux de groupe

A. Les deux arguments :

1. Manque de système de veille sur le processus d'endettement

2. Inadéquation entre endettement et satisfaction des besoins sociaux de base.

B. Identification des organisations membres de l'observatoire

1. Les associations et les ONG nationales

2. Les syndicats

3. Les ONG internationale.

C. Les domaines d'intervention

La synthèse des résultats de ces travaux:

a. Les domaines d'activité :

1. La recherche et la collecte d'information sur la Dette

2. Le traitement et l'analyse des informations sur la Dette

3. Appropriation du mécanisme de la Dette (Circuit de la Dette)

b. Les domaines d'intervention

1. Dette interne

2. Dette bilatérale

3. Dette multilatérale

C'est à la suite de ces travaux qui portaient essentiellement sur la faisabilité de l'observatoire, que la rencontre a pris. Ainsi, le processus de la création de l'observatoire est déclenché.